

Aix en Provence, le 18 février 2016

Communiqué de presse

A partir du jeudi 25 février 2016, l'association logement du pays d'Aix (ALPA) met en place en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre un dispositif d'accueil et d'accompagnement pour les ménages confrontés au mal-logement.

L'Association Logement du Pays d'Aix (ALPA) met en place un nouveau dispositif en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre (FAP) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix : la Permanence d'Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat (PADHL).

Initiées par la FAP et mises en place depuis 2012 en Région PACA, les Permanences d'Accès aux Droits Liés à l'Habitat visent à mettre en œuvre une stratégie globale d'accompagnement en prenant en compte non seulement la dimension juridique et technique mais aussi les dimensions humaines et sociales des situations. Ce positionnement implique un partenariat actif avec l'ensemble des intervenants. Ce dispositif, s'adaptant au cas par cas, cible prioritairement l'accompagnement des ménages confrontés aux situations suivantes :

- L'habitat indigne
- Les risques d'expulsions
- Les recours DALO en contentieux

Notons que que l'accompagnement mis en œuvre s'adresse à tous les publics (y compris les ménages qui n'ont pas accès à un référent social).

L'accueil du public est assuré lors de deux permanences d'une demi-journée par semaine dans les locaux de l'association à Aix-en-Provence.

L'accueil se fait uniquement sur rendez-vous.

Pour cela, une permanence téléphonique est assurée par la Fondation Abbé Pierre les mardis et jeudis matin au 04 91 50 65 47.

ALPA - L'Association est implantée depuis plus de 27 ans sur le territoire de la Communauté d'Agglo du Pays d'Aix, et a pour but de favoriser l'accès et le maintien au logement des personnes en difficulté d'insertion. L'ALPA accueille plus de 350 ménages par an et gère un parc locatif et immobilier social de 150 logements environ qu'elle met à disposition des ménages accompagnés. L'association agit en partenariat avec de nombreux acteurs (services publics, associations, bailleurs privés et publics ...).